

ROQ'4 TRAIL – DIMANCHE 27 AVRIL 2025

ART 1 : ORGANISATION

RUNNING06 organise avec le soutien de la **commune de Roquefort-les-Pins** la 4^{ème} édition du **ROQ'4 TRAIL**. L'épreuve se déroulera le **dimanche 27 avril 2025**.

ART 2 : PRÉSENTATION DES ÉPREUVES

Un trail de **14.6 kilomètres chronométré** est prévue pour cette édition. Le parcours a été calculé par GPS Garmin. Voici le lien pour consulter le tracé : [PARCOURS](#)

Un trail de **8.5 kilomètres** est prévue pour cette édition. Vous avez la possibilité de courir cette distance en **version chronométré ou non chronométré**. Le parcours a été calculé par GPS Garmin. Voici le lien pour consulter le tracé : [PARCOURS](#)

Une course enfant de **1 kilomètre non chronométré** est prévue pour cette édition. Le parcours a été calculé par GPS Garmin. Voici le lien pour consulter le tracé : [PARCOURS](#)

Le départ et l'arrivée se feront sur La Place du Marché (20 Place du marché, 06330 Roquefort-les-Pins).

L'édition est limitée à **350 concurrents** (toutes distances confondu sauf enfant). La course enfant est limitée à **80 enfants**.

ART 3 : PROGRAMME*

- 7h30 – Ouverture du village et retrait des dossards
- 8h30 – Échauffement collectif
- 8h45 – Départ de la course enfant
- 9h15 – Départ du 14.6 kilomètres chronométré
- 9h30 – Départ du 8.5 kilomètres chronométré et non chronométré

**Les horaires sont susceptibles d'être modifiés*

ART 4 : RAVITAILLEMENT

Sur le 14.6 kilomètres, vous trouverez un ravitaillement mi-parcours. Il sera composé d'eau et de fruits secs. Un ravitaillement final vous sera proposé à votre arrivée.

Sur le 8.5 kilomètres, aucun ravitaillement mi-parcours est prévu. Il se fait en auto-suffisance. Un ravitaillement final vous sera proposé à votre arrivée.

Dans le cadre d'un engagement éco-responsable, l'organisation vous recommande d'utiliser votre propre verre réutilisable.

Chaque enfant ayant participé à la course enfant et portant leur dossard, se verront remettre un sac kraft avec un en-cas à l'intérieur à la fin de leur course.

ART 5 : ÉQUIPEMENT

L'organisation vous recommande vivement un système d'hydratation rempli au préalable. Une réserve alimentaire est également fortement conseillée. Nous vous suggérons d'avoir une montre connectée avec le parcours téléchargé dessus. Vous pouvez retrouver le parcours sur www.running06.com. Les écouteurs sont très fortement déconseillés, car cela pourrait perturber votre concentration.

ART 6 : SÉCURITÉ

La circulation sera fermée par endroit, sous arrêtés municipale, et des accès seront sécurisés par la présence de bénévoles, de barrières Vauban, de piquet jaune, de rubalise et d'agents de police municipale. Une équipe de l'UDSP06 sera positionné au départ pendant la durée de l'événement. Les parcours ne permettent pas l'accueil des athlètes en fauteuil. Par rapport à certains passages de la course (escaliers, routes ouvertes à la circulation, singles étroits et techniques), nous ne pouvons pas autoriser la participation des joëlettes.

ART 7 : CERTIFICAT MÉDICAL / LICENCE / PPS

Si vous êtes inscrits sur une distance chronométrée, vous êtes dans l'obligation de nous fournir un certificat médical ou licence valide de moins d'un an à la date de la course ou bien un PPS valide de moins de trois mois à la date de la course. Le certificat médical doit porter la mention de « non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ».

Cela doit nous être remis lors de votre inscription sur la plateforme Njuko ou par mail à contact@running06.com avec comme objet du mail Nom Prénom CM, ou lors de votre retrait de dossard. Si vous le remettez le jour de retrait des dossards, il est préférable de se munir d'une copie afin que nous puissions le garder.

Dans le cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022 visant à démocratiser la pratique du sport en France, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place son Parcours Prévention Santé (PPS), dispositif se substituant, pour toute personne majeure, à la fourniture du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique. Désormais, tout participant majeur souhaitant s'inscrire à une course running organisée sur le territoire national devra donc satisfaire au Parcours Prévention Santé. Concrètement, cela signifie que pour son inscription à la course choisie, il devra se connecter, dans les trois mois précédant sa compétition, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo).

Sans certificat médical / licence / PPS vous ne serez pas autorisé à prendre le départ de la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé. Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

La course enfant et le 8.55 kilomètres non chronométré ne nécessitent pas de certificat médical / licence / PPS.

ART 8 : DOSSARD

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive. Elle ne peut faire l'objet de remboursement pour n'importe quel motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue coupable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le retrait des dossards s'effectuera le samedi 26 avril 2025 au magasin partenaire Running Conseil Mandelieu | Team Cap Aventure situé au 131 Av. du Maréchal Lyautey, ZAC La Canardière, 06210 Mandelieu-La Napoule, de 10h00 à 18h00 en continu. Le retrait pourra également se faire le jour de la course de 7h30 à 8h40.

Si vous n'avez pas fourni votre certificat médical / licence / PPS lors de votre inscription ou lors de votre retrait des dossards, aucun dossard ne vous sera remis et vous serez considéré comme non-inscrit.

Les épingles à nourrice ne sont pas fournies.

Lorsque vous récupérerez votre dossard, une puce y sera collée au dos. Il ne faut en aucun cas la retirer. Si vous la décollez, votre dossard ne sera ni repris, ni échangé, ni remboursé. La puce détermine le temps et le classement. En cas de fraude, ou d'erreur de parcours, l'organisation se réserve le droit de modifier le classement par le temps ou de déclasser un concurrent. Si vous oubliez votre dossard le jour de la course, l'organisation ne pourra malheureusement pas vous l'échanger.
PAS DE DOSSARD = PAS DE PUCE = PAS DE TEMPS = PAS DE CLASSEMENT

ART 9 : INSCRIPTIONS

Toutes inscriptions est personnelle, ferme et définitive. Elle ne peut faire l'objet de remboursement pour n'importe quel motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Le 14.61 kilomètres est ouvert à partir de 18 ans. Le 8.55 kilomètres chronométré et non chronométré est ouvert à partir de 16 ans. La course enfant est ouverte à partir de 5 ans.

Les inscriptions peuvent se faire :

- En ligne sur www.running06.com
- Au magasin partenaire Running Conseil Mandelieu | Team Cap Aventure
- Le jour du retrait des dossards (si places restantes)
- Le jour de la course (si places restantes)

Les inscriptions en ligne fermeront le samedi 26 avril 2025 à 12h00 (sous réserve de modification).

ART 10 : TARIFS

Les tarifs d'inscriptions sont les suivants jusqu'au vendredi 4 avril 2025 00h00 :

- 14.61 kilomètres : 23€
- 8.55 kilomètres chronométré et non chronométré : 12€
- Course enfant : 5€

Les tarifs d'inscriptions sont les suivants à partir du vendredi 4 avril 2025 00h00 :

- 14.61 kilomètres : 25€
- 8.55 kilomètres chronométré et non chronométré : 15€
- Course enfant : 5€

ART 11 : ASSURANCE

Responsabilité civile : Les organisateurs souscrivent une assurance responsabilité civile auprès d'Abeille Assurances Cannes Foreville, garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que ceux des concurrents.

Individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leur dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire à une individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

ART 12 : RÉCOMPENSES

Tous les participants auront un t-shirt finisher. Chaque participants aura droit à une médaille finishers offerte par la commune de Roquefort-les-Pins.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au classement général (scratch) du 14.61 kilomètres et du 8.55 kilomètres chronométré seront récompensés. Le premier homme et la première femme de chaque catégorie (sans cumul) seront également récompensés sur ces deux distances.

Les photos prises par Zoom dans l'œil de Fab vous seront offertes par la commune de Roquefort-les-Pins au format numérique le lendemain de la course.

Un classement provisoire sera affiché pendant l'événement. Il sera actualisé toutes les 45 minutes. Le classement définitif sera mis en ligne sur le site www.running06.com après la course.

ART 13 : DROIT A L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les concurrents peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévu par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Le bulletin d'inscription est susceptible d'être utilisé à toutes fin par l'organisateur, sauf stipulation expresse contraire de l'intéressé qui dispose notamment d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant, conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978.

ART 14 : ANNULATION

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue sauf cas suivant :

En cas d'annulation de la part de l'organisateur pour cas de force majeure :

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation. L'organisation proposera un dossard sur un autre de ses événements ou le report sur l'année suivante (sans frais). L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'arrêter la course en cas de météo se dégradant défavorablement avant ou durant l'épreuve pour des raisons de sécurité.

ART 15 : ENVIRONNEMENT

Vous vous engagez à respecter l'environnement et les différents espaces traversés lors de votre inscription à cette édition. Il est interdit de jeter ses déchets par terre. Vous devez conserver vos emballages et les mettre à la poubelle à l'arrivée. Vous devez impérativement suivre le chemin balisé, sans couper.

ART 16 : RÉCLAMATIONS

Pour toute réclamation concernant le classement, vous avez 24h à compter de la date de publication des résultats, pour adresser un mail à l'organisateur. Passé ce délai, aucun changement ne sera effectué.

Tout litige relatif à l'inscription ou relatif à la gestion et au règlement sportif ne peut être considéré comme un motif valable de réclamation.

Si vous ne pouvez pas participer à l'événement, il est obligatoire d'envoyer un mail avec votre certificat médical à l'organisateur afin qu'il puisse libérer la place à quelqu'un d'autre.

Aucun remboursement ne sera effectué et ce peu importe le motif.

Le covid ne représente en aucun cas un événement de force majeure. Il ne déroge donc pas à la règle.

Il en revient au bon vouloir de l'organisateur de vous reporter votre inscription, ou non, sur l'édition de l'année prochaine.

Sans certificat médical, aucune action ne pourra être effectuée.

Toute réclamation relative à l'inscription du coureur doit être adressée par mail à : contact@running06.com.